Alsace 3

Strasbourg • Mulhouse •

Newsletter FO france•tv de l'instance de proximité Octobre et Novembre 2023

ICI, le combat continue

Nous avons demandé à la direction le fléchage des ETP (Emploi Temps Plein) dont bénéficie l'Alsace pour supporter les nouvelles éditions ICI. Depuis le 4 septembre, le Grand Est bénéficie de 3,25 ETP, liées aux rallongements des éditions. Suite à la saisine des organisations syndicales sur les éditions ICI, 1,50 ETP de plus de dotation supplémentaire, ce qui fait un total de 4,75 EP à partager avec la Lorraine et la Champagne Ardenne.
Nous avons demandé à la direction le fléchage de ces emplois, de quelle façon au quotidien ils sont répartis sur notre antenne :

- 2 jours par semaine de chef d'édition supplémentaire (pour le week-end)
- 1 jour par semaine de scripte (le dimanche)
- 4 jours de présentateur (du lundi au jeudi)

Nous avons demandé aussi si les salariés absents pour maladie sont remplacés … Et bien, non ! D'autant que besoin ! La direction fait le choix de porter les absences sur les salariés présents. A force de tirer sur la corde elle casse …Cela se traduit par d'autres arrêts ou par des sujets en moins sur le terrain.
Depuis la saisine ICI et le préavis de grève qui court depuis le 8 novembre, la direction du réseau a apporté des solutions d'urgence pour arrêter l'hémorragie des arrêts de travail sur le réseau jusqu'à fin janvier 2024. Notamment, de raccrocher sur FTR pour la diffusion des infos nationales et internationales. Exit les contraintes des sujets obligatoires de Paris, le sommaire 10 mn avant le JT, on a le droit d'y déroger, un poste de scripte supplémentaire dans les antennes où elles ne sont que 3, semaine à 4 jours. Plus de souplesse donc. Mais c'est un pansement, il faut trouver une organisation sur du long terme.
Des solutions considérées comme insuffisantes pour les organisations syndicales au niveau du réseau. Pour FO, ce sont des postes supplémentaires qu'il faut pour éviter la surcharge de travail et une meilleure répartition du travail. Et revoir le salaire des scriptes cdd et le positionnement des statutaires.
Qu'en est-il au sein de l'antenne Alsace ? Un atelier de travail de la filière édition a eu lieu le 7 novembre. On pourrait l'appeler « diagnostic ». Les scriptes, présentateurs, chef d'édition, rédacteur en chef ont pu exprimer leurs contraintes. Ils ont dû aussi répondre à un questionnaire sur leur travail. Une base qui va remonter sur Paris.

C'est assez délirant ou plutôt triste d'être obligé de passer par les syndicats pour un travail qui devrait être réalisé de fait.
Notons que pour les scriptes Alsace cela a été le cas. Cela nous a évités des JT mutualisés, ou pas de JT du tout comme dans plusieurs régions sur le réseau. Concernant la possibilité de la semaine à 4 jours pour toutes…La réunion est prévue fin novembre.

Pour les autres métiers, nous demandons que la faisabilité des 4 jours soit rapidement étudiée.
Pour continuer à être informé de la suite du mouvement de grève, ouvrez vos mails provenant de FO !

Aujourd'hui, 13 novembre. Si personne ne fait grève, on continue nos éditions de la même façon que depuis le 4 septembre. La charge de travail, les amplitudes horaires etc… « Je suis contente de nos éditions » dixit Stéphanie Lafuente.
En clair, cela signifie : je m'assois sur les problématiques, le principal est le résultat, et comme cela lui convient on ferme les yeux sur le reste.
Pour FO, OUI on peut faire de belles éditions mais pas au détriment des salariés.

La bascule Open media ne sera pas décalée

La direction a pris la décision avec l'équipe projet de ne pas décaler : *« On a déjà travaillé sur le planning formation et sur lequel on avait bloqué des scriptes CDD, le décalage de cette bascule aurait été trop compliqué à ce stade. Le patron du projet open media nous proposait septembre 2024».*

Les référents et scriptes OM auraient été favorables à garder le planning prévu. Une bascule donc en février 2024.



L'avenir du bâtiment France•3 Alsace

Fanny KLIPFEL a demandé à Olivier GUYON-SANGNIER, directeur immobilier de France Télévisions de nous faire part de l'avancement des réflexions sur l'avenir du site de Strasbourg

Olivier GUYON-SANGNIER rappelle les grandes lignes du projet présenté il y a 3 semaines au CSE réseau sur l'avenir du site de France 3 Strasbourg.

Il évoque la genèse de cette réflexion sur le devenir du site de Strasbourg : télétravail, covid, réglementation environnementales qui assaille FTV depuis 2 ans ainsi que le décret tertiaire et le label 2020 (obligation de réduction de dépenses énergétiques : 40% économie énergie / référence actuelle en 2030 50% en 2040 et 60% en 2050

Nous prenons en compte la problématique de la fresque avec sa façade vitrée et de l'auditorium inscrite aux monuments historiques comme architecture remarquable. Nous avons déjà rencontré l'urbanisme à Strasbourg et le responsable en chef des monuments historiques, nous travaillons sur une profonde transformation du site de Strasbourg.

Nous voulons à tout prix éviter la lourdeur d'une opération tiroir c'est-à-dire de devoir bouger les équipes Strasbourgeoise plusieurs fois durant les travaux.

Nous optons pour l'abandon des bâtiments existants et la revente du foncier résiduel qui servira à financer l'opération.

Il y a des échanges en cours avec la nouvelle responsable en chef des monuments historiques qui viendra d'ici 10 jours pour s'imprégner de l'existant.

Études de l'opération sur 2024 pour une construction 2025/2026 et mise on air 2028.

Strasbourg (67)

France 3 Grand Est est implantée place de Bordeaux sur 1 ha. Les bâtiments dont les premiers datent des années 50, sont largement dimensionnés (env. 11.000m²).

Les réflexions en cours consistent à évaluer la faisabilité d'une opération de **reconstruction sur place** en conservant une partie de l'existant. Le surplus foncier serait arbitré pour financer une partie de l'opération.

Calendrier prévisionnel:



Cette opération ne se fera que sous réserve d'acceptation des parties réglementaires et d'urbanisme et pourrait aussi ne jamais se faire.

L'idée est de construire un bâtiment vertueux avec des espaces connectés les uns aux autres. Puisqu'il faut conserver certains bâtiments, on ferait une entrée du nouveau site au niveau de la Fresque/auditorium et on déploierait des bâtiments à gauche et à droite à F+3 ou F+4. Les autres bâtiments seraient cédés à des promoteurs qui en disposeraient pour les démolir ou les transformer en logements probablement puisqu'on est connecté aux zones résidentielles.

Après échanges avec Mr Olivier GUYON-SANGNIER, nous apprenons qu'il y a un accord de principe pour une réflexion commune avec France bleu / INA / AFP.

Il y aura probablement parking sous-sol mais uniquement pour les véhicules de service. Rien n'est encore décidé.

Dans le cahier des charges de notre future chaîne régionale, il y aurait une surface entre 5000 et 5500 m2 de plancher pour vous et 1000m2 pour Radio France. Pour faire de la régionalisation il est envisagé un seul Studio de 300m2 dans l'espace auditorium existant et une autre studio dit «Studio langue dialectale ».

Olivier GUYON-SANGNIER dit que c'est plus simple de faire un bâtiment neuf car on garde la capacité à continuer de travailler pendant les travaux. A la question du problème du désamiantage, il répond qu'il existe des process de désamiantage secur. Il n'y a de contrainte que du point du vue du chantier. Les salariés ne seront pas impactés puisqu'on aura une coupure forte entre l'espace de travail et le chantier.

Les élus trouvent déplorable de ne pas étudier la faisabilité de rénover l'existant plutôt que de tout détruire. Côté empreinte carbone entre autres, cela se discute !

On oublie ce qui contribue à la qualité de vie au travail comme la salle de sieste, le jardin permaculture, la cantine. Avec un peu de chance on devrait conserver la salle de sport.

En divisant par 2 la taille du bâtiment, c'est sans surprise qu'on nous annonce des quartiers d'équipes et le flex office…

Et l'avis des salariés dans tout cela ? Quand tout sera décidé, vous pourrez choisir (peut-être) la couleur de la tapisserie !

Bilan des mesures lors du Comité salaire

Les élus FO ont été informés du nombre de mesures attribuées.

21% des journalistes et 35% des PTA ont obtenu une mesure.

Pour 2023, le taux moyen d'une mesure est de 4% chez les journalistes et 2,9% chez les PTA.

FO déplore comme chaque année l'opacité sur l'autre enveloppe allouée aux primes exceptionnelles, qui se fait au détriment de l'enveloppe pour les comités salaires.

Le web en Alsace

En juin dernier s'est tenu une CASAR (Commission d'anticipation, de suivi et d'ajustement de la régionalisation) consacrée au numérique régional.

Vos élus s'interrogent sur la pertinence des choix stratégiques faits au fil des années dans les antennes. Le web à France 3 Alsace mérite une meilleure stratégie pour la réexposition de nos sujets et la fabrication de modules spécifiques pour les réseaux sociaux. La raison ? Le manque de moyens humains mais pas que, une vraie réflexion commune avec l'ensemble des salariés manque et cela se ressent.

La direction du réseau continue sa réflexion sur l'évolution du numérique dans le réseau. Elle recrute depuis un certain temps des postes de journaliste web, les élus souhaitent que cette fiche emploi fasse partie du book emploi. Nous demandons également le doublement des chargés d'édition numériques. A Strasbourg, la direction a recruté pour un cdd d'un an un chargé de communication digital pour renforcer le service web.

Un point au CSE réseau de novembre est prévu sur ce sujet.

Audiences de la rentrée présentées par Aymeric Robert

Les audiences JT de septembre 2023 sont légèrement au-dessus qu'en 2022 à la même date. Si on les compare aux audiences nationales, on se trouve sur la même courbe.

Les audiences de Rund Um et celles du numérique se portent toujours bien.

Pas de COM régional en Alsace

Mais une convention avec la collectivité d'Alsace avec un financement bien inférieur avec ce que prévoirait un COM. De l'ordre de 50 000€ pour un appel à projet à destination de jeunes réalisateurs pour un documentaire ou des séries. La cible de diffusion est le numérique mais la direction ne s'interdit rien et pourquoi pas une diffusion sur le linéaire.



On attend l'officialisation de la signature par la présidente de FTV.

Le poste n° 7024 de **rédacteur** à Mulhouse reste en attendant que Louis Belin décroche son permis de conduire.

La direction est toujours en pleine réflexion sur le poste d'**OPS**. Elle évalue les besoins et attend la notification budgétaire, nous dit-elle ! Au vu du manque d'ETP sur les éditions ICI, vos représentants de

proximité ont bien peur que ce poste technique disparaisse au profit de l'édition.

Suite à un appel à candidatures pour la formation scripte, deux personnes originaires d'Alsace avec un profil intéressant et susceptible d'intégrer une formation rapidement.

Sur le rapprochement de la Fabrique à l'antenne, la direction n'en sait pas beaucoup plus que nous et nous informe qu'il faut attendre l'info consultation lors du CSE réseau de décembre.

A la recherche de rédacteurs/rédactrices en chef adjoint …

Cascade d'arrêts de maladie… Si on fait les comptes, il en reste 2 !

Pour pallier ces absences, la direction va s'appuyer sur les personnes suivantes : Astrid Servent, Stéphane Haumant, Géraldine Dreyer. Le service numérique sera mutualisé « Grand Est » dès qu'il n'y aura plus les ressources.

Rappel sur le délai de prévenance pour un changement d'horaire de planning

Cf .Accord collectif (2.1.2.8) Cela s'applique aux techniciens comme aux journalistes.

Jusqu'à l'avant-veille à 17 heures d'un jour considéré, les tableaux de service peuvent être modifiés par création, allongement, réduction ou suppression de vacation.

Après l'avant-veille à 17 heures d'un jour considéré, après concertation avec le salarié, seules peuvent intervenir des prolongations, ou des créations, de vacations dans le cas des travaux liés à la sécurité du personnel et des installations, et pour certains secteurs d'activité relevant de la production, de l'actualité, de la continuité des programmes, de l'exploitation ou de la maintenance.

Jusqu'à la veille à 10 heures d'un jour considéré, des décalages de vacation peuvent intervenir dans certains secteurs d'activité relevant de la production ou de l'actualité.

Dans l'hypothèse d'un décalage de vacation après la veille à 10 heures, après concertation avec le salarié, les heures initialement planifiées et non effectuées n'entrent pas dans le décompte du temps de travail effectif mais sont indemnisées à 125 % du taux de salaire horaire.

Les heures effectuées au-delà de la durée de travail hebdomadaire de référence (35,37 ou 39 heures) constituent des heures supplémentaires.

Papripact 2024 (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)

Les actions du Papripact de l'année dernière démontrent que les actions mises en œuvre pour prévenir les risques sont largement insuffisantes. Sensibiliser c'est bien, agir c'est encore mieux !

Les ateliers DUERP (Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels) se sont déroulés au mois de juin. Toutes les professions étaient représentées et ont permis de faire remonter des situations d'expositions aux risques et d'apporter des propositions. Ces réunions permettent aussi de sensibiliser une partie du personnel à la prévention des risques.

A la lecture du DUERP, la direction fait le choix de quelques actions, notamment des améliorations en relation à la sécurité comme secours à la personne, aux chutes de plain- pied, et une présentation des RPS. Rien de très engageant.

Voici donc l'avis donné par vos représentants de proximité :

Les représentants de proximité émettent un avis réservé au Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2024 de l'antenne Alsace. En effet, les verbes utilisés n'engagent que peu la direction, par exemple "communiquer", "sensibiliser", "consulter". Mots trop flous pour caractériser une action concrète.

Ils tiennent aussi à émettre les remarques suivantes :

- *Que l'entreprise s'appuie sur l'équipe pluridisciplinaire de l'AST (Alsace Santé au Travail) pour réaliser de la prévention primaire.*
- *Que la formation à la prévention au harcèlement soit obligatoire et planifiée et non simplement proposée à tous les salariés de l'entreprise.*
- *L'amélioration de l'outil pour formaliser le DUER et son PAPRIPACT. Que l'outil s'adapte aux réalités de terrain, aux situations concrètes et non l'inverse. Pour les RPS, il n'est pas du tout adapté.*
- *La mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité d'une action.*

Les représentants de proximité déplorent que ces demandes demeurent sans suite depuis plusieurs années. Raison pour laquelle, ils émettent un avis réservé sur ce Papripact 2024.

DGI à la rédaction

Suite à la restitution de l'enquête paritaire, la direction a répondu aux préconisations des élus du CSE réseau. Notre direction doit établir un plan d'actions. Des axes sont déjà en cours de réflexion.

Quant à Benjamin Savart, il prendra un poste de rédacteur adjoint au sein d'IV3 dès janvier 2024.

Droit d'alerte à la rédaction

Vos représentants de proximité ont demandé un bilan pour la fin de l'année car ce droit d'alerte a été posé il y a un an.

Les actions mises en place par l'équipe de veille locale (EVL) se poursuivent.

Démarche globale des RPS au sein de l'antenne

En juin dernier, l'inspection du travail a demandé la mise en place d'une démarche d'évaluation des RPS (Risques Psycho Sociaux) au sein de l'antenne d'Alsace.

Cette dernière fera appel à un cabinet extérieur pour qu'il puisse établir un diagnostic et accompagner la direction ainsi que les managers. La finalité de cet accompagnement est de proposer des actions visant à réduire les facteurs de risques entraînant des RPS.

Absentéisme de janvier à septembre 2023

Le taux moyen d'absentéisme sur le 1er semestre 2023 en Alsace est de 7,02% alors qu'il est de 6,01 % sur FTV et 5 ,41% sur le Grand Est. On aurait pu se passer de cette 1ère place du podium !

On constate que les quatre premiers mois de l'année, les chiffres étaient en baisse mais il y a une inversion de la tendance dès le mois de juin.

On dépasse le taux moyen de 2022.

On note 6 déclarations d'accidents du trajet (de vélo principalement) et 4 accidents de travail depuis janvier.



Que devient le sujet du vélo cargo en Alsace ?

Le dossier est instruit par la sphère parisienne (assurance et sécurité) afin d'appliquer les mêmes préconisations à toutes les antennes qui seraient susceptibles de s'en équiper.

Prochaine réunion de l'instance le 5 décembre à Strasbourg

N'hésitez pas à nous poser vos questions ! En attendant, prenez soin de vous !

Vos élus FO de proximité : Emeline Droxler - Olivier Schaditzki - Nadia Blot - Christophe Steiner

